**Rencontre Commissaire Marianne THYSSEN – BDF et EDF**

**20 avril 2015 - 16h30 à 17h30**

***L'accès au parking*** est derrière le bâtiment Berlaymont *–* au coin du *boulevard Charlemagne* et le *rue Stevin.*

***Personne de contact EC****:*

***Jessica.WILLIAMS@ec.europa.eu***

*BERL 10/378, B-1049 Bruxelles*

*Tel: +32229 50002*

***Participants***

**Pour le BDF**

* M. Gyselinck, Président
* Mme Marlière, Secrétaire Générale
* M. Magritte, collaborateur

**Pour l’EDF**

* M. Yannis Vardakastanis, Président
* Mme Catherine Naughton, Directrice
* Mme An Sophie Leenknecht, collaboratrice
* Mme Simona Giarratano, collaboratice

***Ordre du jour communiqué par mail du 3 mars 2015***

* *UNCRPD*
	+ *Mise en œuvre par la Commission européenne*
	+ *Focal Point au sein de la Commission européenne*
* *The European Accessibility Act*
* *La carte de mobilité pour les personnes handicapées*
* *Europe 2020  : rapportage semestriel et impact de la crise sur les personnes handicapées*
* *Implémentation du handistreaming dans les Fonds structurels et Sociaux européens*
* *Lignes directrices “emploi”*
* *le projet de directive transversale en application de l’article 19 du Traité de l’Union européenne*

*Compte tenu de la situation économique et sociale, nous espérons que cette réunion sera l’occasion d’approfondir en particulier les points suivants*

* *L’emploi des personnes handicapées  et l’obligation des employeurs (Directive emploi à renforcer)*
* *La protection sociale des personnes handicapées - Le pilier social de la Stratégie 2020 : pistes pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion multidimensionnelle des personnes handicapées (accès à un revenu décent et des services minima)*
* *La mise en œuvre de la carte de mobilité*

***Développements des points***

**Je n’ai pas repris exactement la structure proposée dans le mail du 3 mars mais tous les points sont abordés, en partant du fil rouge de la Convention**

**Je propose une alternance de la prise de parole selon les sujets (précisé dans la marge par « BDF » ou « EDF » : à discuter préalablement avec EDF pour éviter cacophonie sur le moment-même ☺ )**

***Commentaires préliminaires  du BDF***

1. **La crise** a été l’occasion et l’alibi pour de nombreux pays de réduire les acquis sociaux. Parfois très fortement ( Grèce, Royaume-Uni, Espagne…) et sur le dos de ceux qui sont déjà les plus défavorisés
2. **La Stratégie 2020** avait développé un pilier social, minimaliste, certes, mais consistant et doté d’un objectif de réduction du nombre de personnes dans la pauvreté. Nous sommes à mi-parcours et on constate que dans tous les pays, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté. Si J.Cl. Juncker a déclaré qu’un des objectifs de l’Union européenne est le « social fairness », concrètement, les objectifs et les moyens restent inconsistants.
3. **Les conditions de vie** des jeunes, personnes âgées, personnes d’origine étrangère régressent. Le citoyen ne ressent que les côtés négatifs de l’Europe : les économies budgétaires dans tous les pays. Les mesures de relance ne sont pas palpables sur le terrain et dans la vie des personnes avec pour conséquence dramatique des replis identitaires et nationalistes dans de nombreux pays.
4. **Les personnes handicapées**, en ce qu’elles cumulent pauvreté et perte d’autonomie, sont parmi les premières victimes de cette situation.
5. **L’UE a ratifié la Convention des droits des PH.** C’est la première Convention que l’UE s’est engagée à mettre en œuvre en son propre nom.
6. Le champ des compétences européennes pourrait permettre à la Commission européenne, au nom de cette Convention et du respect des droits de l’Homme des personnes handicapées, de mettre en œuvre des chantiers très importants **pour tous les citoyens**. Ces domaines seront cités plus loin.
7. Enfin, l’inclusion des personnes handicapées dans la vie en société représente aussi **des niches porteuses sur les plans économique et technologique** qui contribueront à stimuler les domaines de l’industrie, de la recherche et des nouvelles technologies, des transports, de l’enseignement, etc….

***La Convention sur les droits des PH***

* 1. **Ratifiée par l’UE et 25pays de la l’UE (**(à l’exception de la Finlande, les Pays-Bas et l’ Irlande).
	2. **Exigences de la Convention  :**
		1. **Inclusion et participation des PH dans tous les domaines de la vie**
		2. **Approche droits de l’Homme :**
			1. capacité de choix,
			2. protection contre les discriminations,
			3. vie digne
		3. **Dépasser les bonnes intentions et les discours :**
			1. mener des politiques concrètes
			2. mettre des moyens en œuvre
			3. renforcer les aménagements raisonnables
* **Ce qui est attendu de l’UE : 6 dossiers concrets à pousser très rapidement  :**
1. **Carte de mobilité des PH**
	* + - 1. Pilier européen : liberté de circulation
				2. Choix de la demander et de la présenter
				3. Critères de reconnaissance nationaux et reconnaissance mutuelle
				4. Compensations définies par chaque état
	* **faciliter la circulation des PH et de tous les citoyens (vieillissement !) et soutien à un marché économique à développer**
2. **European Accessibility Act**
3. **Emploi des PH : chiffres européens catastrophiques ! Ecart moyen de plus de 20% entre l’emploi des personnes valides et PH ! Inacceptable !!! Directive 2000/78 à pousser et renforcer !**

Alibi de la crise.

Responsabilité sociale des employeurs : actuellement les politiques de soutien aux employeurs fleurissent mais sans réelle contrepartie sur le plan de l’obligation d’engagements. C’est inacceptable !!!

Bonnes pratiques dans les Etats : à généraliser ?

**Dans les prochaines recommandations aux Etats pour PNR 2016, IL FAUT prévoir un volet emploi PH**

1. **La protection sociale des PH, renvoie au pilier social de la Stratégie 2020 : le handicap est triplement pénalisant pour les PH :**
	* 1. Sur le plan de la santé personnelle
		2. Sur le plan de l’inclusion sociétale
		3. Sur le plan de la dignité de vie

**Sous la présidence belge en 2010, des engagements en faveur de l’accès pour tous à un revenu décent et à des services minima avait été pris. Il FAUT LES RELANCER**

1. **Les fonds structurels comme outils de soutien à l’inclusion des PH**

La réglementation européenne est très bonne mais il manque vraiment le développement au niveaudes projets eux-mêmes. Il faut que le contrôle de la Commission européenne (CE) se renforce et qu’il y ait une plus forte collaboration entre les correspondants CE et les contacts nationaux.

Il faut aussi savoir que la participation des PH à la sélection des projets a été nulle et que dans la plupart des régions, malgré leurs demandes répétées, les associations de PH ne participent même pas au comité de suivi

1. **La directive égalité des chances**

Elle s’est vidée de sa substance au cours des négociations. Il est temps d’arrêter cela et la Commission européenne doit envoyer un signal fort au Conseil  selon lequel la directive emploi de 2000 est déterminante mais ne suffit pas à l’inclusion des PH. **Si l’inclusion présente un coût, c’est aussi un marché économique !**

* 1. **Structures article 33**
		1. **Ce qui est attendu de l’UE : officialiser le rôle de la Commission européenne en tant que Focal Point!!!!**

**IL FAUT SORTIT DE LA DISCUSSION AVEC**

* **DES ENGAGEMENTS CONCRETS de la CE**
* **UNE METHODE DE TRAVAIL PARTICIPATIVE AVEC L’EDF**
* **UNE METHODE DE TRAVAIL CONCRETE : groupes de travail techniques à créer per exemple**
* **UN CALENDRIER de travail**